

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecole municipale de langues : le calendrier des inscriptions !

L'école municipale de langues de Villenave d'Ornon ouvre ses inscriptions du 4 au 15 septembre. En plus des cours dédiés aux adultes, elle propose depuis l'an dernier des cours d'anglais pour les enfants.

L'école municipale de langues en quelques mots

Fondée il y a 40 ans, l'école municipale de langues propose aujourd'hui l'enseignement de **cinq langues européennes pour les adultes** (anglais, allemand, espagnol, italien et portugais), ce qui en fait une structure linguistique municipale unique sur le territoire métropolitain.

Les cours sont **hebdomadaires, d'une durée d'une heure et demie et se déroulent le soir, après 17 h, du lundi au jeudi**. Ils se divisent en **trois niveaux** : débutant, intermédiaire et avancé. Un test peut vous être proposé lors de votre inscription afin de vous aider à déterminer le groupe auquel vous appartenez.

Depuis l'an dernier, elle propose également **des cours d'anglais pour les enfants**. Cette année, ces cours s'adressent aux **enfants du CE1 à la 3^e**. Quatre cours sont ainsi proposés pendant la journée du **mercredi** : CM1/CM2 de 10 h à 11 h, CE1/CE2 de 11 h à 12 h, 6^e/5^e de 14 h à 15 h et 4^e/3^e de 15 h à 16 h. Ces cours permettent de faire découvrir la langue et de renforcer les acquis des enfants, grâce à l'animation, l'éveil culturel et la participation orale.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions seront ouvertes du **4 au 15 septembre au service des relations internationales, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h** (pôle culture, sports et loisirs, complexe de la piscine, route de Léognan). Il sera également possible de s'inscrire à l'occasion du **forum des activités villenavaises, prévu les 8 et 9 septembre**, et de rencontrer les professeurs présents sur place. Enfin, une **soirée d'inscription se tiendra dans les locaux de l'école de langues, le mercredi 13 septembre, à 18 h 30** (Domaine Jacques-Brel, 45 avenue du Maréchal Leclerc). Cette soirée sera l'occasion de rencontrer les professeurs et les autres élèves dans une ambiance conviviale.

Les tarifs

Les Villenavais bénéficient d'un tarif préférentiel lors de leur inscription : 169€ pour les adultes et 100€ pour les enfants (hors frais de dossier). Pour les habitants d'autres communes, l'inscription s'élève à 253€ pour les adultes et 130€ pour les enfants (hors frais de dossier).

Par ailleurs, la Ville de Villenave d'Ornon propose **des réductions** pour l'inscription d'une deuxième personne d'un même foyer, pour l'inscription d'une même personne dans deux langues différentes, pour les demandeurs d'emploi, les étudiants et les détenteurs de la Carte jeune de Bordeaux Métropole.

Infos pratiques : Service des relations internationales – 05 57 99 52 33

Suivez-nous sur villenedornon.fr / Facebook @mairievillenedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenedornon.fr - 05 56 75 69 39